



## Médecine, réforme, triplement et bourse

Par **safia025**, le **17/06/2011** à **18:16**

Bonjour,

Je suis actuellement en paces (médecine) avec la nouvelle réforme.

L'an dernier j'étais aussi en médecine (PCEM1) .

Le programme a changé et j'aurais aimé savoir si le triplement était possible (obligé de me l'accorder ou selon lettre au doyen ? )

Est ce qu'il sera considéré comme triplement ou comme redoublement ?

C'est à dire, est ce que ma bourse me suivrait (puisque normalement elle s'annule lors de deux redoublement).

Derriere mon bac, le tampon de ma fac écrit : première inscription à la faculté de médecine et de pharmacie en 2009 PCEM 1.

Puis pour ma deuxième année : première inscription à la faculté de médecine et de pharmacie en 2010 PACES (prim).

Cela signifie t'il que je serais considéré comme une redoublante ?

En esperant avoir été claire, je vous remercie d'avance.